

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'approbation des rapports du conseil d'administration et de la direction générale des chemins de fer fédéraux sur la gestion et les comptes de l'année 1905

Autor(en): **Forrer, L. / Ringier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux**

Band (Jahr): - **(1905)**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-676202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Message

du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

l'approbation des rapports du conseil d'administration et de la direction générale des chemins de fer fédéraux sur la gestion et les comptes de l'année 1905.

(Du 11 mai 1906.)

Monsieur le président et messieurs,

Le conseil d'administration des chemins de fer fédéraux a soumis à notre approbation, le 27 avril 1906, son rapport et sa proposition concernant le rapport, daté du 4 du même mois, de la direction générale sur la gestion et les comptes de l'année 1905. L'examen et l'approbation des comptes ont eu lieu à teneur de la loi fédérale du 27 mars 1896. Nous avons joint aux actes une expédition de notre arrêté du 8 mai 1906.

Dans son rapport, le conseil d'administration constate que, pendant l'exercice écoulé, le trafic des chemins de fer fédéraux a de nouveau notablement augmenté. Par suite de ce développement du trafic, les recettes d'exploitation sont de 6,045,584 francs supérieures à celles de l'année 1904 et dépassent de 3,879,129 francs les prévisions budgétaires de 1905. Il constate en outre que, malgré les prestations plus fortes nécessitées par cet accroissement du trafic, les dépenses d'exploitation sont de 770,795 francs inférieures au chiffre porté au budget. Le coefficient d'exploitation, qui était de 61,41 % en 1902 et avait atteint 67,68 % en 1904, est descendu à 66,42 % pendant le dernier exercice. Ce résultat

réjouissant est dû en grande partie aux efforts que font la direction générale et les directions d'arrondissement pour réaliser des simplifications et des économies dans la mesure du possible, partout où il y a moyen de le faire sans compromettre les intérêts publics. Le compte de profits et pertes présente, au lieu de l'excédent de dépenses de 2,088,400 francs prévu au budget, un solde actif de fr. 651,733.92, ce qui provient principalement du fait que l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier, le 1^{er} janvier 1906, a provoqué pendant les derniers mois de l'année 1905 un mouvement extraordinaire du trafic des marchandises. Malgré ces chiffres relativement avantageux, il est donc recommandable aussi pour l'avenir d'observer une sage retenue dans toutes les branches de l'administration.

Nous pouvons adhérer au rapport du conseil d'administration.

Passant au rapport de gestion de la direction générale, nous nous permettons tout d'abord de renvoyer au rapport de gestion du département des chemins de fer pour 1905, lequel contient diverses indications sur les chemins de fer fédéraux.

Nous relèverons en outre du rapport de la direction générale les sommes dépensées pour constructions en 1905.

Dépenses :

Pour la construction du tunnel du Simplon . . .	fr.	7,322,788
» autres travaux sur le réseau des C. F. F.	»	11,718,956
» acquisitions de matériel roulant	»	10,207,939
» mobilier et ustensiles	»	791,330
		<hr/>
	Ensemble	fr. 30,041,013
Dont à déduire (lac de Constance)	»	19,298
		<hr/>
	Total	<u>fr. 30,021,715</u>

Cette somme représente les dépenses nettes de construction; du montant total des dépenses de 37,270,009 francs, on a déduit 3,906,717 francs portés au débit du compte d'exploitation, 570,872 francs pour amortissement d'installations supprimées, 20,705 francs pour d'autres remboursements et 2,750,000 francs pour la subvention du canton de St-Gall à la construction du chemin de fer du Ricken, soit une somme totale de 7,248,294 francs.

Des renouvellements de voies avec un matériel répondant au nouveau type des chemins de fer fédéraux, — rails de 46 kg. par m., traverses de 2,70 m. et de 72,5 kg., — ont eu lieu pendant l'exercice

sur 138,398 mètres courants de voie, soit sur une longueur totale jusqu'à présent de 412,834 mètres courants de voie.

Nous référant aux observations contenues dans le rapport de gestion du département des chemins de fer concernant les prestations de trains, nous renvoyons spécialement à la récapitulation, contenue aux pages 116 à 123 du rapport de la direction générale, des améliorations et innovations introduites pendant l'exercice dans la circulation des trains.

Pour le trafic-voyageurs, la prestation totale des trains, basée sur les horaires approuvés, accuse, en 1905, une augmentation de 806,238 kilomètres-trains sur 1904, et pour la période comprise entre le 1^{er} mai 1905 et le 30 avril 1906 les prestations des trains accusent 632,762 kilomètres-trains de plus que pendant la même période 1904/1905.

Pour le surplus, le rapport de la direction générale ne donne lieu à aucune observation de notre part.

En recommandant le projet d'arrêté ci-après à votre approbation, nous saisissons l'occasion, monsieur le président et messieurs, de vous assurer de notre haute considération.

Berne, le 11 mai 1906.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

L. FORRER.

Le chancelier de la Confédération,

RINGIER.

Annexes :

1. Rapport et proposition du conseil d'administration, du 27 avril 1906;
2. Rapport de la direction générale, du 4 avril 1906.